



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia
Pays de la Loire | 1991

Le Mans – Rue Montbarbet

Sauvetage urgent (1991)

Stéphane Deschamps



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/41336>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Stéphane Deschamps, « Le Mans – Rue Montbarbet » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Pays de la Loire, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 22 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/41336>

Ce document a été généré automatiquement le 22 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Le Mans – Rue Montbarbet

Sauvetage urgent (1991)

Stéphane Deschamps

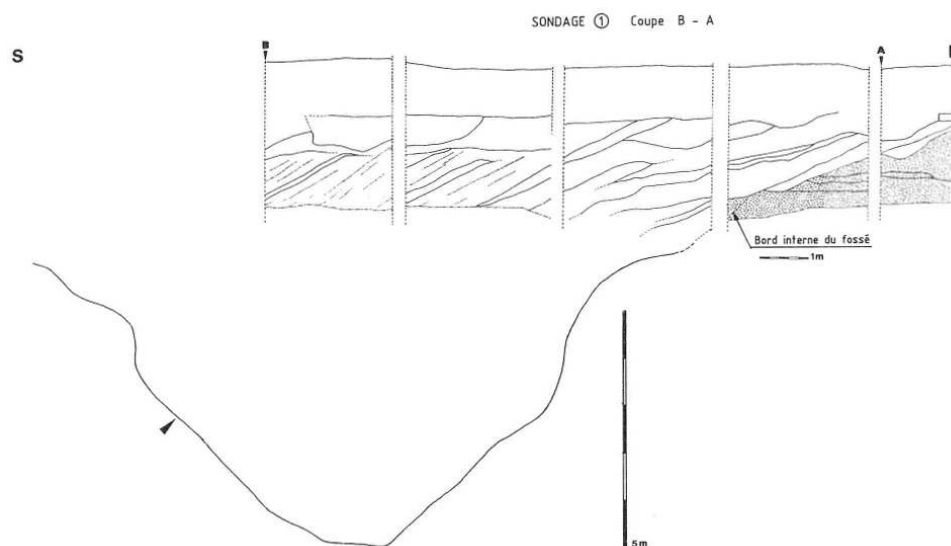
- 1 Une parcelle d'une surface de 3 730 m², située sur le plateau de Sargé, à 250 m à l'est de la Cité, a fait l'objet d'une étude d'impact archéologique. Cette étude, prescrite dans le cadre d'un permis de construire, a été motivée par l'environnement archéologique du site et par la nature d'un important projet immobilier (960 m²) comprenant un parking souterrain.
- 2 La tradition historique localise dans ce secteur un camp établi par Guillaume, Duc de Normandie. Il fut construit vers 1063 afin de contrôler la ville du Mans et de prévenir tout soulèvement de la population mancelle. Il complète le dispositif de défense de la ville, dans un secteur où l'enceinte gallo-romaine est dominée par une partie du plateau de Sargé. Il semble que le dispositif initial ait compris deux mottes castrales, le grand et le petit Montbarbet, renforcées par un fossé délimitant un camp de plan sensiblement rectangulaire. La motte du grand Montbarbet est encore partiellement conservée. Le petit Montbarbet fut en revanche détruit en 1681 lors de la construction de la chapelle de l'Oratoire (actuel lycée Montesquieu). Le dispositif associant deux mottes et un vaste camp de plan rectangulaire (200 m de côté) semble pour le moins curieux. À cet égard, il n'est pas impossible que les deux mottes ne soient pas contemporaines.
- 3 En 1073, le camp est pris lors d'un soulèvement de la population mancelle. Guillaume, Duc de Normandie, fit alors construire un puissant donjon (la *Regia Turris*) sur une portion de l'enceinte gallo-romaine (actuelle rue du Château). Le camp fut abandonné peu après 1099, à la mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. En 1138, Geoffroy Plantagenêt céda le camp au chapitre de la cathédrale et ne conserva que les deux mottes. Le plan exact de ce camp, l'emplacement des fossés et leur jonction éventuelle avec les deux mottes ne sont pas connus avec certitude. Les restitutions proposées jusqu'ici sont tout à fait conjecturales.
- 4 La seule indication, concernant l'emplacement d'un fossé, revient à une fouille de sauvetage réalisée en mai 1990 lors de la construction de la cantine du lycée Montesquieu. L'urgence des travaux n'a pas permis de mener une fouille exhaustive du

fossé ni de son comblement. Les observations se sont limitées à une coupe stratigraphique perpendiculaire à son axe. Cette coupe indique un creusement d'une largeur moyenne de 12,50 m pour une profondeur minimum de 5,70 m (la partie supérieure a été recoupée par des aménagements récents). Le fossé présente un comblement complexe et recoupe des niveaux d'habitat gallo-romains (fosses, murs, solins et sols de mortier). La localisation de cette portion de fossé, située à une trentaine de mètres à l'ouest du projet immobilier de la rue Montbarbet, a conditionné l'implantation des sondages d'évaluation du potentiel archéologique.

- 5 Par ailleurs, les différents niveaux gallo-romains mis en évidence lors de ces travaux indiquent une extension de la ville gallo-romaine dans ce secteur. Une tradition historique locale situe ici un camp romain de l'époque de la Conquête césarienne, transformé au XI^e s. par le duc de Normandie. Cette hypothèse ne s'appuie que sur la découverte d'un trésor de deniers de la République romaine, en janvier 1864, dans le jardin du lycée.
- 6 Deux sondages ont donc été réalisés sur le site, l'un perpendiculairement à l'axe du fossé médiéval, l'autre dans la partie interne du camp.
- 7 Pour des raisons évidentes de sécurité, le premier sondage a été limité à une profondeur moyenne de 3,50 m. Il permet de disposer d'un profil stratigraphique du comblement supérieur du fossé relevé sur une longueur de 15 m. Cette coupe indique un comblement complexe. Le pendage général des différentes couches révèle un comblement volontaire réalisé à partir du flanc nord de l'ouvrage, donc de la partie interne du camp. La nature des unités stratigraphiques suggère la présence d'un talus (au nord) basculé dans le comblement du fossé. Plusieurs niveaux gallo-romains homogènes apparaissent dans ce remplissage : ils indiquent vraisemblablement une érosion volontaire des formations superficielles afin de pourvoir à ce comblement.
- 8 Les éléments chronologiques dont nous disposons (céramique de type « œil de perdrix », pichets de type Saint-Jean de la Motte...) sont peu nombreux. Ils indiquent un abandon du fossé entre le XII^e et le XIV^e s., puis un comblement définitif de l'ouvrage au début de l'époque moderne.
- 9 Le fond du fossé n'a pas été atteint lors de ce sondage. Afin de restituer un profil général de l'ouvrage, nous avons donc procédé à un calage de cette coupe stratigraphique avec celle réalisée en mai 1990 (lycée Montesquieu). Le profil restitué est à utiliser avec prudence en raison des erreurs inhérentes au calage de coupes stratigraphiques distantes d'une trentaine de mètres. Les proportions du fossé peuvent toutefois être restituées de la manière suivante : largeur à l'ouverture comprise entre 15 et 20 m et profondeur comprise entre 8 et 10 m.
- 10 Le second sondage (9 m x 2 m) a été implanté dans la partie nord de la parcelle. Il a permis de mettre en évidence une succession de niveaux de cailloutis constituant les surfaces de roulement d'une rue gallo-romaine orientée selon un axe nord-sud. En revanche, aucun niveau contemporain du camp médiéval n'a été mis en évidence.
- 11 À l'issue de ces sondages, le Service régional de l'archéologie a émis un avis favorable au projet de construction, sous réserve du respect de deux prescriptions :
 - déplacement du projet immobilier afin de conserver le fossé médiéval. Une simulation du coût de la fouille de cet ouvrage et des contraintes techniques imposées n'a pas permis d'en retenir le principe,

- fouille exhaustive de la nouvelle emprise du projet, située dans la partie interne du camp et en bordure de la rue gallo-romaine. Le coût de la fouille a été pris en charge par le promoteur de l'opération.
- 12 Le respect de ces deux prescriptions a conduit le Service régional de l'archéologie à mettre en place une opération de sauvetage programmé confiée à M. F. Mercier.

Fig. 1 – Coupe du fossé médiéval et profil restitué



INDEX

lieux <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBlD>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrteSpGJhXdyI>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt24YicEkuvu>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtFPLaIQNitz>

Année de l'opération : 1991

chronologie <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtxT02uJOogm>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtof7EHNsS2e>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtZTmusVUU24>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtAQyKm9qosx>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtPSEEZSBEJp>

nature <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtcJxzOpgs7T>

AUTEURS

STÉPHANE DESCHAMPS

Drac Pays de la Loire (service régional de l'archéologie)